

## RÉACTION FORCE OUVRIÈRE AU COMMUNIQUÉ DE LA COORDINATION DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

Suite au communiqué de M Philippe Laurent, Président de la coordination des employeurs, relatif à la conférence téléphonique avec Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat à la fonction publique, la Fédération Force Ouvrière tient à faire connaître sa stupéfaction de voir le secrétaire d'Etat répondre aux employeurs territoriaux sur plusieurs points soulevés par ces derniers.

En effet, la plupart des réponses apportées aux employeurs correspondent aux problématiques soulevées par Force Ouvrière le matin du même jour.

Les questions du versement d'une prime exceptionnelle ont été portées par FO auprès de tous ses syndicats dès que celle-ci a été proposée par le Président de la République. Reste la question de la « désocialisation » et défiscalisation de cette prime. FO a demandé par ailleurs que le montant de cette prime soit porté à 2000 euros, montant maximum prévu en cas d'intéressement dans le secteur privé.

FO se félicite de la parution prochaine du décret sur le télétravail ponctuel, mais sera très attentive aux conditions de mise en œuvre de cette mesure. Nous demandons également que ce décret soit préalablement examiné par les organisations représentatives de la FPT.

Sur la question des « congés imposés » FO demande un encadrement réglementaire strict. Pour FO, cette mesure ne doit être qu'exceptionnelle et obligatoirement négociée avec les organisations syndicales. Pour rappel, Force Ouvrière est totalement opposée à ce que l'employeur impose des jours de congés en lieu et place de l'Autorisation Spéciale d'Absence.

Enfin, l'inscription du Covid19 au tableau des maladies professionnelles serait une juste reconnaissance de l'engagement des agents territoriaux.

Finalement, toutes les réponses, plus ou moins précises, du ministre, répondent aux questions portées par notre organisation syndicale qui demande que ces sujets soient absolument discutés lors du bureau du CSFPT prévu le mercredi 8 avril prochain. L'épidémie actuelle ne doit pas être un prétexte pour écarter les organisations syndicales représentatives de la négociation, ce qui serait très tentant pour le gouvernement. Dans le cas contraire, la Fédération FO des Personnels des Services Publics et de Santé prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire entendre la voix des 2 millions d'agents territoriaux, en première ligne face à l'épidémie.

**Le secrétariat fédéral**

Paris, le 6 avril 2020.